

Éric Pineault*, *Le retour de la charité. La solidarité saisie par la main invisible, cahiers de recherche sociologique n° 29, 1997, p. 79- 102, maîtrise en sociologie, Université du Québec Montréal* Sous la direction de Jean-Marc Fontan

* Éric Pineault est aujourd'hui professeur à l'UQAM (Université du Québec à Montréal)

Marginalisée pendant la Révolution tranquille et la construction de L'État-providence, la charité connaît une renaissance spectaculaire depuis une vingtaine d'années. Celle-ci s'exprime à la fois par une croissance exponentielle du nombre d'organismes charitables —leur nombre au Québec est passé de 5880 en 1980 à 13 000 en 1995 —, par l'omniprésence d'une sollicitation «charitable» qui module la visibilité des problèmes sociaux et, finalement, sur le plan idéologique, par un renouveau des discours faisant la promotion des vertus du don comme forme privilégiée de solidarité sociale. La charité fait partie des nouvelles options sociales qui émergent dans le contexte de la crise de l'État-providence.

Elle serait particulièrement bien adaptée à la «communautarisation» des politiques sociales qui semble s'imposer au Québec en réaction à la double pression d'une crise fiscale et d'une soif de reconnaissance de la part d'organismes à but non lucratif qui œuvrent dans le domaine de l'intervention sociale.

Histoire de l'institutionnalisation de la charité moderne

Le concept de charité

Plus qu'un simple phénomène moral, une impulsion altruiste qui pousserait les uns à aider les autres, la charité est un phénomène social complexe structuré par un ensemble de discours et de pratiques institutionnelles médiatisant le rapport entre donateur et bénéficiaire.

Les activités charitables telles que nous les connaissons aujourd'hui ne sont pas que des formes plus élaborées et plus évoluées d'un don «pur», qui a pour forme idéale la solidarité immédiate qui se manifeste entre mendiant et passant. La charité est première par rapport à la volonté subjective de donner et de recevoir. [...]

La charité [...] s'adresse à un «autre généralisé», où l'acte de donner est postulé d'abord comme résultant d'un choix, d'une décision réfléchie, plutôt que d'une obligation coutumière, et où le sens de cet acte [...] n'est qu'un moyen visant l'atteinte d'une finalité, le «Bien».

L'émergence de la charité est ainsi intimement liée au développement des religions dans les sociétés traditionnelles et surtout à la diffusion d'un discours moralisateur qui appelle, au nom d'un idéal ou d'une volonté extra-mondaine, une orientation du comportement humain en fonction de la réalisation du «Bien».

Dans le contexte judéo-chrétien, la charité désigne [...] une forme d'activité particulière qui est reconnue socialement comme moyen privilégié de faire le Bien par l'entremise d'un don qui s'adresse à l'autre en «général», compris comme membre indéfini de la communauté humaine. Le bien-faire du don charitable dans les sociétés chrétiennes — je pense particulièrement aux sociétés médiévales — est intimement lié à une valorisation religieuse de la pauvreté et de l'oisiveté contemplative. Le don charitable ne devait pas seulement servir de forme idéale pour tous les rapports entre chrétiens, il était la forme privilégiée du rapport entre le croyant et l'institution ecclésiastique. Par-delà l'inscription de l'institution ecclésiastique dans le système de prestations de la société féodale, le don était à l'Église ce que l'impôt deviendra pour l'État qui se centralise, une nouvelle forme d'affiliation sociale, la subjectivité de la première contrastant l'objectivité de la seconde.

La reconnaissance politique de la charité

La charité contemporaine est en grande partie le fruit de la sécularisation de la charité chrétienne. Deux forces historiques ont favorisé l'émancipation graduelle de la charité du joug de l'institution ecclésiastique: la Réforme protestante et la consolidation de la fiscalité des États absolutistes, en France et en Angleterre notamment. [...] (L') Église perdit graduellement le monopole de la définition de la finalité légitime d'un acte charitable, c'est-à-dire la définition de la «bienfaisance», au profit de l'État et de son appareil judiciaire et législatif. La bienfaisance devint dès lors une activité intra-mondaine et publique. Pendant cette même période, l'État absolutiste fut amené à étendre son pouvoir de régulation sur les dons pour des raisons fiscales. Entre le XVIe et le XVIIe siècle se met en place la base de la régulation politique de l'activité charitable qui vise surtout à sortir cette activité de la sphère privée en même temps qu'elle reconnaît la légitimité de cette pratique sociale qui, sous la forme d'un don public, tend vers la réalisation du Bien. Cette reconnaissance politique est le fondement de l'immunité fiscale dont jouit encore aujourd'hui le don légitime: le don charitable ainsi que les revenus et dépenses des organismes charitables ne sont pas imposables. [...]

Idéologie libérale et charité moderne

(L)es idéologues de la charité ont rêvé de faire de celle-ci la base d'un système d'assistance sociale conforme aux principes du libéralisme utopique des XVIIIe et XIXe siècles. Ce libéralisme se fit le porte-parole d'une redéfinition des pratiques charitables visant la rationalisation de l'assistance sociale — l'abolition du droit inconditionnel des pauvres à l'assistance — en fonction de la mise en place d'un marché autorégulé du travail. On souhaitait créer, pour le capitalisme industriel montant, une classe ouvrière qui dépendrait pour subsister exclusivement d'un revenu généré par la vente de la force de travail, à partir d'une classe qui subsistait grâce à une pluralité de mécanismes: salaire, mais aussi don, troc, production domestique et assistance publique. Ainsi seuls ceux qui, parmi le «Peuple», ne pouvaient pas devenir des travailleurs pour des raisons «objectives» devenaient des «indigents» ayant légitimement droit à une forme ou une autre d'assistance.

La charité était destinée à devenir une des dimensions centrales de l'éthique libérale de la responsabilité qui accompagnait et légitimait ces bouleversements sociaux. C'était «un devoir social et religieux que de prélever sur ce que l'on a pour aider les indigents et la collectivité. [...]

La charité libérale était pensée, voire idéalisée, comme un système éliminant la pauvreté grâce à un double mouvement: d'une part, l'inclusion des «aptes» au travail par des mécanismes combinant pédagogie et répression sous le joug de la moralisation, et, d'autre part, en ce qui concerne les pauvres «inaptes», la gestion de leur exclusion afin d'éviter qu'elle se conjugue à l'indigence. À partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, pour que se réalise cette rationalisation de la charité, un vent d'«organisation» de la charité souffle sur les pays industrialisés.

Une nouvelle figure de l'action charitable: la fondation

[...] À compter de 1970, la création d'organismes à vocation religieuse a diminué, et, depuis 1980, il y a pullulement de nouveaux organismes qui interviennent dans les champs du bien-être, des soins autres que les traitements et de l'éducation.

(La) progression des causes charitables dans le domaine des «services sociaux» concorde avec le début des compressions budgétaires dans les programmes sociaux dans les années quatre-vingt.

Parallèlement à cette multiplication des organismes est apparue une nouvelle figure organisationnelle dans le milieu associatif qui témoigne de la mutation communicationnelle de la charité: la fondation.

Depuis 1980, la notion de fondation revêt une signification très différente de son sens légal. Le sens de la notion de fondation s'est littéralement inversé; désignant au départ une entité vouée à la *distribution* de fonds, la notion de fondation désigne aujourd'hui une entité qui, à première vue, se consacre à la *collecte* de fonds auprès du public afin de répondre à une ou plusieurs causes charitables.

B

Sa fondation aide des milliers de personnes Shakira, une chanteuse au grand cœur

A.B., Sa fondation aide des milliers de personnes Shakira, une chanteuse au grand cœur in *Paris Match* , Publié le 25/07/2014 à 17h03



Shakira entourée par des futurs élèves d'une école en construction financée par son association, à Barranquilla, en 2011. REUTERS/Jairo Castilla

L'association caritative fondée par Shakira il y a 17 ans est venue en aide en 2013 à pas moins de 10 000 personnes en Colombie, son pays natal.

Shakira a plus d'une fierté dans sa vie. La première d'entre elle étant bien sûr, Milan, un an, le petit garçon qu'elle a eu avec le joueur de foot Gerard Piqué. Mais la chanteuse colombienne peut aussi être fière de l'association qu'elle a fondée en 1997. Baptisée «Pies Descalzos» —«Pieds dénudés», du nom de son troisième album—, l'organisme vient en aide aux enfants et aux populations défavorisées de Colombie.

D'après un rapport d'activités de 2013 publié sur son site, l'association caritative aurait permis d'aider plus 10 000 personnes en Colombie l'année dernière. 5166 filles et garçons, ainsi que 5415 autres personnes victimes des groupes armés qui sévissent dans le pays ont bénéficié des programmes éducatifs et sociaux, notamment le don de nourriture. «Le modèle que nous défendons depuis toutes ces années permet de construire des écoles comme des communautés, des espaces dignes où tout le monde peut accéder à une éducation de qualité, où les étudiants, leurs familles et tous les membres de cette communauté peuvent avoir à une formation en art ou en sport», a indiqué Patricia Sierra, la directrice de la Fondation dans le communiqué.

Six écoles fondées et de nombreux emplois créés

Patricia Sierra a aussi tenu à remercier la fondatrice de «Pies Descalzos» pour son implication dans le travail effectué, notamment dans «la construction d'une Colombie plus équitable et solidaire, avec de meilleures opportunités pour les petits garçons et les petites filles». La chanteuse de 37 ans se montre très généreuse avec sa fondation, en lui reversant notamment ses revenus publicitaire. En 17 ans, six écoles ont ainsi vu le jour, 275 emplois ont été créés.

Shakira
Une générosité qui ne se limite pas à «Pies Descalzos.» La magnifique colombienne consacre en effet beaucoup de son temps à de nombreuses autres œuvres humanitaires. Des engagements qui lui ont permis de devenir la plus jeune ambassadrice de l'Unicef en 2003, et d'être récompensée par l'ONU trois ans plus tard. En 2010, elle s'est lancée avec la Banque mondiale dans un programme d'accès à l'alimentation, aux soins et à l'éducation de tous les enfants d'Amérique latine, de leur naissance à leur 6 ans, et en 2012, le président américain Barack Obama était venu la soutenir dans son combat pour restituer leurs terres à des afro-colombiens expulsés par des groupes armés.



Shakira et Barack Obama à Carthagène en avril 2012
Reuters / R. Moraes

source : <http://www.contrepoints.org/2011/10/25/52281-reflexion-sur-la-solidarite-et-la-charite>

Contrepoints.org se définit comme « un journal en ligne qui couvre l'actualité française et internationale sous l'angle libéral depuis 2009 (...) Le journal publie des contributions de nombreux auteurs représentatifs de l'ensemble du spectre libéral, qu'ils soient écrivains, économistes, blogueurs, etc. »

L'auteur, Aurélien Biteau, se décrit comme un « jeune Champenois, est passionné de philosophie. Libéral-conservateur, il y puise les éléments critiques permettant d'éviter les errements de certaines conceptions philosophiques libérales ».

« Il convient de réapprendre à distinguer la solidarité et la charité et d'utiliser le plus correctement possible ces deux termes qui recouvrent des concepts très différents.

Solidarité ! Elle est invoquée partout, tous les plaintifs s'ornent de son nom, les pouvoirs prétendent agir pour elle. Charité ! Un mot de religieux, vaguement sensé, franchement poussiéreux. Elle a tout perdu au profit de la première.

Tout le monde s'enthousiasme pour réclamer la solidarité. Mais qui s'intéresse encore un peu à la charité ? Qui l'invoque ? Qui lui trouve encore du mérite ? Plus grand monde hélas.

« Hélas », car malgré tous ce que les discours peuvent faire croire, la charité n'a jamais été réellement remplacée par la solidarité. Elle a simplement été confondue dans celle-ci par la faute de quelque glissement sémantique. Celui-ci a été très profitable à un certain nombre de personnes, notamment celles qui ont pu profiter de l'occasion pour étendre leur pouvoir en parant la solidarité des bienfaits de la charité. Afin de s'en convaincre, il convient de revenir sur le sens réel de ces deux mots.

Solidarité

Dans son sens le plus général, la solidarité désigne le lien de dépendance qui existe entre tous les éléments d'un système. Prise dans cette définition, il apparaît évident que toute société humaine, de par la division du travail, est nécessairement solidaire. Que la société soit fondée sur la liberté et que chaque individu échange ses produits contre ceux des autres pour satisfaire ses besoins, ou bien qu'elle soit fondée sur la force et que chaque individu implore son maître et cherche à le séduire pour survivre, tous les individus sont en relation de dépendance les uns vis-à-vis des autres.

Mais dans un sens plus stricte et plus en rapport à l'action, la solidarité est la fusion des responsabilités individuelles des éléments d'un groupe en une responsabilité collective. Dans un groupe solidaire, les fautes des uns sont les fautes de tous, et les succès des uns sont les succès de tous. Dans une armée, par exemple, les soldats sont solidaires : la défaite des hommes au combat direct sur le front signe aussi la défaite des soldats alors au repos à l'arrière. Inversement la victoire des uns est la victoire de tous. Ou encore, dans une armée, tous les soldats doivent se sacrifier pour le groupe et la victoire.

Il apparaît donc que la solidarité n'est pas une fin de l'action, mais seulement un moyen de parvenir à des fins. On peut être solidaire pour aider des pauvres comme on peut être solidaire pour massacrer les habitants d'un village. La solidarité n'est qu'une modalité de l'action, elle n'est absolument pas une vertu. Grâce à elle, on peut parvenir à réaliser des actes vertueux. Mais par elle, on peut aussi verser dans la barbarie et les pires des vices.

Autre remarque importante : puisque la solidarité implique la fusion de la responsabilité d'un individu dans une responsabilité collective, on ne peut parler de solidarité que lorsque l'adhésion au groupe solidaire est purement volontaire. En effet, la volonté des hommes est inaliénable, et la responsabilité, c'est-à-dire la capacité à assumer ses actes, ses fautes et ses succès, est une qualité sacrée de l'individu. Pas de solidarité sans liberté. L'esclavage n'a jamais été une forme de solidarité dans son sens stricte.

Charité

Qu'est-ce que la charité ? Dans son sens le plus général, la charité est l'amour désintéressé pour autrui. Ce sens est hérité de la théologie.

Mais dans un sens plus précis en rapport à l'action, la charité est l'acte de faire un don aux personnes les plus pauvres afin de les aider dans les difficultés de leur existence.

De fait, la charité n'est pas seulement une modalité de l'action. Elle est aussi sa fin. Son but est d'aider les plus démunis. Au contraire de la solidarité, la charité existe sur le plan de la morale. Elle peut être jugée en soi en vertu de la fin qu'elle réalise. Si aider son prochain est une vertu, alors la charité est une vertu.

Il faut bien faire attention au sens des mots. La « solidarité » n'a jamais signifié « aide aux plus démunis ». Cette définition est celle de la charité. Si vous trouvez cet acte vertueux, alors c'est que vous trouvez la charité vertueuse et non pas la solidarité. Si vous invoquez l'aide de vos congénères pour vous aider dans vos difficultés, alors ce n'est pas la solidarité que vous invoquez, c'est encore la charité !

Puisque la charité est un acte morale, elle n'a de sens que dans l'exercice de la liberté. Être contraint par autrui à agir selon les commandements d'une morale, ce n'est pas agir de façon morale. C'est simplement plier mécaniquement sous la force. L'action morale implique le choix entre le bien et le mal. La charité, comme tout acte moral, ne s'impose pas aux autres, elle résulte d'un libre choix.

La fausse vertu

La solidarité a aujourd'hui fait complètement oublier la charité. C'est bien le terme « solidarité » qu'on utilise pour définir l'aide aux plus démunis. Faire un don à une association caritative, ce n'est plus être charitable, c'est être solidaire, et seulement solidaire.

Cet amalgame entre deux concepts pourtant bien distincts est une excellente occasion pour certains de pousser autrui à assumer leurs échecs et leurs fautes.

Si l'opinion publique finit par confondre le moyen de l'action avec sa fin et à parer la solidarité (moyen) des vertus de la charité (fin), alors toute acte fondé sur la solidarité paraîtra pour elle vertueux. On peut le constater aisément. Aucun homme politique, par exemple, n'insiste sur le besoin de charité dans la société, pour aider les plus démunis à s'en sortir. Non, c'est la solidarité qui est invoquée pour dire cela.

La conséquence directe de cette confusion, c'est que la solidarité, qui n'est qu'un moyen de l'action, passe communément pour être un acte vertueux.

Si vous désirez tromper l'opinion publique afin de réaliser les pires buts, vous n'avez plus qu'une chose à faire : invoquez la solidarité ! Invoquez la toujours, pour tout et n'importe quoi ! La solidarité, c'est de la vertu : quel homme serait assez méchant pour refuser d'agir vertueusement ? Qui refuserait donc d'être solidaire ?

Parer la solidarité des vertus de la charité, c'est détourner les esprits des buts réels de l'acte solidaire. Par exemple, durant la guerre, on vous invitera toujours à être solidaire avec l'armée.

Vous agirez officiellement vertueusement en faisant ainsi, même si vous soutiendrez par la même occasion les massacres engendrés. Durant la ruine de l'économie nationale, soyez tout aussi solidaire avec l'État surendetté qui vous a perdu, vous serez un être vertueux.

Ainsi, il faut apprendre à rester sur ses gardes lorsque des invocations à la solidarité sont faites, surtout lorsque ces invocations sont effectuées par des politiciens et



autres hommes de pouvoir. Invoquer la solidarité, c'est très souvent mettre dans l'ombre de nombreux vices.

Étrangement, ceux qui parent la solidarité de toutes les vertus sont les mêmes qui se plaignent de la solidarité de l'État avec les banques et les entreprises privées ! Allons donc, mais si la solidarité est une vertu, alors il est vertueux de renflouer les banques par solidarité !

Solidarité obligatoire !

On l'a déjà dit plus haut : en aucun cas un individu ne peut être contraint à être solidaire. Un esclave n'est pas solidaire de son maître.

L'utilisation de la puissance de l'État pour contraindre les citoyens à être solidaires les uns des autres n'y change rien. La puissance publique, lorsqu'elle prétend contraindre les citoyens à être solidaires, n'est qu'une puissance esclavagiste. C'est un vice que d'utiliser la force contre autrui hors de la légitime défense : contrairement à ce que prétendent les politiciens, la solidarité obligatoire, c'est le vice institué.

Pire encore, l'institution du vice par la solidarité obligatoire anéantit la vraie vertu qu'est la charité. Lorsque l'État prive les individus d'une part importante de leurs revenus pour faire la charité à leur place via des politiques de redistribution, ils sont incités à diminuer massivement la part de leurs dons. L'effet pervers est conséquent : voyant les dons privés diminuer, les politiciens et les hommes d'État finissent par traiter les hommes comme des égoïstes et croient démontrer par là que sa solidarité obligatoire est tout à fait justifiée. Nombreux sont ceux qui tombent dans le panneau. N'avez-vous jamais entendu dire autour de vous que les hommes sont trop égoïstes pour abandonner les politiques de redistribution ?

Il ne faut cependant pas tomber dans les travers inverses. La solidarité n'est pas un vice en soi. Si elle est utilisée à tort et à travers par des politiciens et des militants soucieux d'en faire un outil du pouvoir, la vraie solidarité n'est pourtant pas condamnable en soi.

La solidarité est par exemple très importante dans la famille. Les différents proches d'une famille sont assez spontanément solidaires les uns des autres. Elle est un mode d'action spontanée efficace à ce niveau.

La solidarité n'est pas opposée au libéralisme et au capitalisme. La solidarité peut se pratiquer sans souci dans le cadre du droit. Et des systèmes d'entreprise fondée sur la solidarité peuvent naturellement exister. Ils ne seront rien d'autre qu'un mode particulier d'entreprise dans l'économie capitaliste.

Revenir à la charité

Il convient de réapprendre à distinguer la solidarité et la charité et d'utiliser le plus correctement possible ces deux termes qui recouvrent des concepts très différents.

Pour ce faire, il est important de rendre toute sa valeur à la charité. La charité est un don de soi vers autrui. Elle est un acte purement moral qui en appelle à la conscience et au choix de l'individu. Plus encore, la charité implique l'obligation morale de celui qui en bénéficie. Par la charité, il est impossible de considérer le don comme un dû. Le bénéficiaire de la charité mesure la force morale de la personne charitable par son action. En aucun cas il ne lui est possible de nier la générosité d'autrui à son égard. Il lui est redevable, et en quelque sorte, il a à l'égard de son bienfaiteur une obligation morale, une incitation à agir dans la vertu.

Au contraire la solidarité obligatoire de l'État transforme le don en dû, elle rend les hommes excessivement cupides et égoïstes, incapables de mesurer la générosité d'autrui à leur égard, insensibles au geste et à la vertu, finalement méprisables. Revenir à la charité, c'est revenir au droit, revaloriser l'action morale, et rétablir les incitations positives au sein de la société. Ce sera faire beaucoup plus en humanisme que n'importe quelle invocation ridicule de la solidarité par la force. »